



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250605-D2025_06_12-DE
Date de télétransmission : 13/06/2025
Date de réception préfecture : 13/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2025

Délibération n° 2025-06-12

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Christelle VIVERGE, Adjointe au Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 30 mai 2025.

Présents : Mme Christelle VIVERGE ; M. Sébastien JEANSON ; Mme Régine LOSSEROY ; MM. Philippe BEREZIAT, Jean-Pierre PICHOD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET, Isabelle MOREL, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE, Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration :

Virginie GRIGNOLA-BERNARD donne procuration à Christelle VIVERGE.

Anne-Laure BONNAIRE donne procuration à Sébastien JEANSON.

Absents excusés : Pierre MICHELARD, Guillaume RIGOLLET, Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PICHOD.

Nombre de membres : en exercice : 19 - Présents : 14 - Représentés : 2 - Votants : 16.

Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse relative au plan d'épandage et la plateforme de stockage des boues de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse

Madame Régine LOSSEROY, Adjointe en charge de l'Aménagement du territoire, du développement durable et des mobilités et de l'urbanisme expose :

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a déposé un dossier d'autorisation environnementale relatif au plan d'épandage et la plateforme de stockage des boues de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse.

Elle explique que les boues produites par la station d'épuration de Bourg-en-Bresse font l'objet d'une valorisation sur terres agricoles locales depuis presque 30 ans, encadrée par plusieurs plans d'épandage successifs.

Les autorités compétentes ont notifié la nécessité de mettre à jour le dernier plan d'épandage (2004) du fait de variations importantes dans les surfaces mises à disposition par les exploitations agricoles engagées (cessation d'activité, retraite) et d'évolutions substantielles de leur environnement immédiat ; ce dernier point concerne en particulier l'extension des zones vulnérables aux nitrates, des périmètres de protection de certains captages d'alimentation en eau potable ainsi que les zones urbanisées.

Les modalités relatives aux activités d'épandage des boues de Bourg-en-Bresse ont par ailleurs nécessité le dépôt d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale régionale ayant débouché sur la décision de réaliser une évaluation environnementale. Les objectifs spécifiquement poursuivis relèvent des potentiels impacts notables sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

La réalisation de l'étude d'impact qui en découle s'inscrit dans un régime réglementaire plus large porté par un dossier de demande d'autorisation environnementale (article R.181-4 du Code de l'Environnement).

Le dossier réglementaire auquel se rapporte le présent avis concerne uniquement les activités de stockage et d'épandage des boues. Le périmètre d'épandage comprend 947 parcelles réparties sur 41 communes dont certaines sur la commune de Bresse Vallons.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis et/ou des observations sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse relative au plan d'épandage et la plateforme de stockage des boues de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

 **ÉMET** un avis FAVORABLE sur ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

